



📌 Encore une belle réussite que fut cette nouvelle édition du nettoyage des berges du Chassezac.

→ Moins de crues cette année
 → Plus d'entretien avec un nettoyage annuel
 = Moins de déchets mais toujours ça de moins dans le lit de notre rivière !

🙏 Un grand merci à la grosse vingtaine de bénévoles qui ont à nouveau répondu présent !



📌 L'ACCA organise un méchoui le samedi 10 juin 2023, à 12h00, à la salle polyvalente du Verdal.

- Repas ouvert à tous.
- Réservation sur inscription obligatoire.
- Le méchoui sera suivi d'un concours de pétanque l'après-midi.

Pour davantage d'informations, et pour vous inscrire, vous pouvez contacter Christophe Thibon au 06.03.98.47.92.



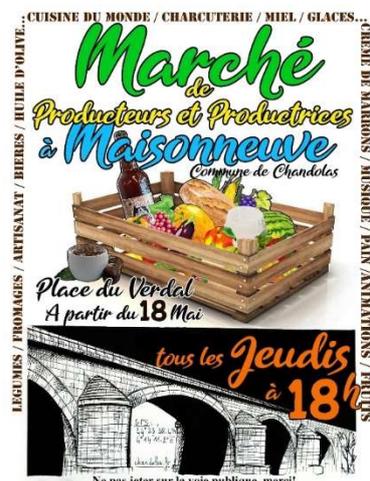
📌 Vendredi 23 juin 2023 a lieu la kermesse du RPI du Chassezac.

De la même manière que lors de la précédente édition, des jeux et animations seront proposés aux enfants dans un premier temps, avant le spectacle des écoliers sur le thème de la piste aux étoiles, prévu à 19h (plus d'informations à venir sur le site internet et la page Facebook de la commune).

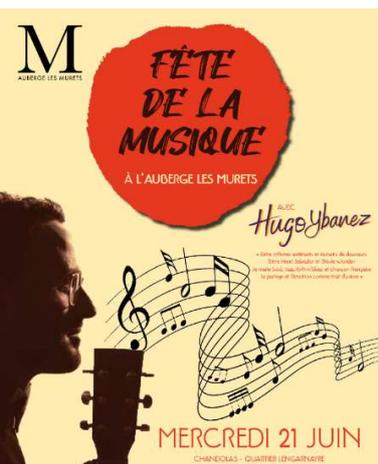
📌 Le comité d'animation Chandoneuve vous propose de se retrouver autour du feu de la Saint-Jean le vendredi 23 juin 2023, à partir de 21h30, à la salle polyvalente du Verdal.

📌 De la même manière que les deux précédentes années, le marché estival des producteurs et des créateurs est renouvelé et aura lieu tous les jeudis, à partir de 18h, au niveau de la salle polyvalente du Verdal.

Son lancement a eu lieu plus tôt que les précédentes éditions cette année, le jeudi 18 mai, et devrait maintenant s'étendre jusqu'à septembre.



📌 L'Auberge Les Murets organise une soirée spéciale pour la fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2023, avec un apéritif musical dès 19h.



Commune de Chandolas

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

19h Apéritif mis en musique par le Domaine de Cassagnole
 19h30 Menu accord mets & vins à soc - Réservation au 04 75 39 08 82
 et concert de Hugo Ybanez



📌 En ce 8 mai 2023, s'est tenue la cérémonie de commémoration du 78ème anniversaire de l'Armistice de 1945, devant le monument aux Morts.



📌 Le vendredi 12 mai a été signé, au sein de notre Mairie, le Contrat Région pour la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Notre commune va bénéficier d'une subvention pour le projet de la ferme pédagogique.

Merci à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cet important soutien, indispensable pour mener à bien des projets d'envergure dans nos communes rurales !



📌 Rentrée de septembre 2023 : inscription scolaire

L'inscription de vos enfants pour l'année scolaire 2023/2024 est désormais possible.

Pour rappel, les enfants nés en 2020 doivent obligatoirement être scolarisés (sauf instruction dans la famille, validée par l'éducation nationale).

Pour les enfants nés en 2021, les demandes d'inscription seront étudiées au cas par cas.

Pour ce faire, pour les personnes concernées, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie.



📌 Rentrée de septembre 2023 : inscription aux transports scolaires

Depuis le 2 mai 2023, les familles peuvent inscrire leurs enfants au transport scolaire organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année scolaire 2023-2024.

Le montant de la participation familiale reste inchangé, soit 90 € par an et par enfant pour toute inscription reçue avant le 20 juillet 2023, sauf pour les familles exonérées.

Pour rappel, le Conseil Municipal vient de voter en faveur du renouvellement de l'aide municipale destinée aux familles, pour le remboursement de la carte de transport des élèves du RPI du Chassezac (pour toute question à ce sujet, veuillez contacter la Mairie).

A noter que pour toute inscription reçue après le 19 juillet, une majoration de 30 € sera appliquée (sauf déménagement ou affectation tardive).

L'inscription peut se faire :

- en ligne : <https://www.laregionvustransporte.fr/.../transports...>

- ou en remplissant le formulaire papier téléchargeable sur le site depuis le 2 mai et en l'envoyant à l'antenne des transports de Privas accompagné du règlement ou des justificatifs d'exonération.

Site Internet de la Région : <https://www.laregionvustransporte.fr/.../transports...>

Standard téléphonique de l'antenne régionale des transports de l'Ardèche : 04.26.73.32.00.

